



Public Services International Education Support and Cultural Workers' Network

Charter

Buenos Aires, Argentina November 2014

1. Les affiliés de l'Internationale des Services Publics (ISP) représentent des centaines de milliers de personnels auxiliaires du secteur de l'éducation et de la culture (ESCW) à travers le monde. Beaucoup travaillent sans sécurité d'emploi, sans rémunération correcte ou sans aucun bénéfice, et sans que les services qu'ils rendent soient reconnus comme essentiels pour assurer un enseignement public de qualité pour tou(te)s les citoyen(ne)s. Lorsqu'il s'agit de privatisation et de précarité dans le secteur de l'éducation, les postes de ces travailleurs/euses sont en première ligne. Nombre d'entre eux sont confrontés à des défis dans la poursuite de leur liberté fondamentale de former un syndicat et de négocier collectivement leurs conditions de services.
2. Le Réseau ESCW de l'ISP est mis en place pour relever les défis auxquels sont confrontés ces travailleurs/euses de par le monde, et conformément à la Résolution #33, adoptée au Congrès mondial de l'ISP, à Durban (Afrique du Sud), en décembre 2012.
3. Les objectifs premiers du Réseau ESCW sont de :
 - 3.1. Fournir assistance aux affiliés de l'ISP représentant le personnel auxiliaire du secteur de l'éducation en organisant le recrutement dans ce secteur et développant les capacités de négociation collective pour pouvoir négocier de manière efficace ;
 - 3.2. Défendre et promouvoir l'exercice des droits syndicaux des affiliés qui représentent le personnel auxiliaire du secteur de l'éducation et de la culture, afin qu'ils obtiennent un travail et des salaires décents ;
 - 3.3. Appuyer les travaux de recherche et la collecte de données et d'informations afin de dresser la liste des entreprises multinationales qui cherchent à profiter de la privatisation des services de soutien à l'éducation, et étudier la viabilité des campagnes coordonnées visant à organiser les travailleurs/euses de ces entreprises ;
 - 3.4. Contre les attaques politiques dont sont victimes les employé(e)s du secteur public et leurs syndicats ;

3.5. Coopérer activement avec les autres fédérations syndicales mondiales, les organisations syndicales au niveau pan-national et régional, et promouvoir les objectifs du Réseau ESCW.

4. Le Réseau ESCW est ouvert à tous les affiliés de l'ISP qui représentent le personnel auxiliaire du secteur de l'éducation et de la culture, et qui ont exprimé un intérêt à participer à un tel réseau.
5. Le Réseau ESCW opère sous la direction du siège de l'ISP, sous les auspices du Comité de coordination du Réseau, et rend des comptes au Conseil exécutif de l'ISP. Les membres du Comité de coordination du Réseau sont nommés par le/la Secrétaire général(e) de l'ISP et le Conseil exécutif. Le Comité de coordination se constitue de dix (10) membres, y compris au moins deux (2) représentant(e)s des affiliés dans chaque région : Afrique, Asie, Europe et Amériques. Le mandat du Comité de coordination court durant la période séparant deux Congres mondiaux.
6. Il incombe au Comité de coordination du Réseau ESCW d'adopter et réaliser un plan d'action qui reprenne les objectifs du Réseau ESCW tels que définis dans la Section 3 de la présente Charte.